

EURAZEO SE

Attestation des commissaires aux comptes sur
les informations communiquées dans le cadre de
l'article L. 225-115 5° du code de commerce
relatif au montant global des versements
effectués en application des 1 à 5 de l'article 238
bis du code général des impôts

Exercice clos le 31 décembre 2020

MAZARS

SIEGE SOCIAL: 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

SIEGE SOCIAL : 63, RUE DE VILLIERS - 92208 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 56 57 58 59 - FAX : +33 (0) 1 56 57 58 60

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 2 510 460 EUROS - NANTERRE B 672 006 483

EURAZEO SE

Société anonyme au capital de 240 997 360 €

Siège social : 1 rue Georges Berger 75017

R.C.S : Paris 692 030 992

Attestation des commissaires aux comptes sur
les informations communiquées dans le cadre de
l'article L. 225-115 5° du code de commerce
relatif au montant global des versements
effectués en application des 1 à 5 de l'article 238
bis du code général des impôts

Exercice clos le 31 décembre 2020

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225 115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts.

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directoire. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

EURAZEO

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice
clos le 31 décembre
2020*

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 6 305 010,69 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 16 mars 2021

Les commissaires aux comptes

Mazars

PricewaterhouseCoopers Audit

Isabelle Massa

David Clairotte



Mazars
Madame Isabelle Massa
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
Monsieur David Clairotte
63, rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

Paris, le 16 mars 2021

**ATTESTATION DES DEPENSES DE MECENAT
PREVUE A L'ARTICLE 225-115 5° DU CODE DE COMMERCE**

Je, soussignée, Virginie Morgon, Présidente du Directoire de la société Eurazeo, certifie que le montant global des sommes versées ouvrant droit à la réduction d'impôts visée aux alinéas 1° et 5° de l'article 238 Bis du Code général des impôts pour l'exercice 2020 s'élève à :

6 305 010,69 €

(Six millions trois cent cinq mille dix euros et soixante-neuf cents).

Virginie Morgon
Présidente du directoire



Liste des actions nominatives de mécénat

(art L.225-115-5° du Code de commerce)

Mécénat :

- Don à l'association Le Club des Juristes,
- Don à l'association française de soutien à Human Rights Watch,
- Don à la fondation Gustave Roussy,
- Don à l'association Agir pour l'Ecole,
- Don à la fondation nationale des Sciences Politiques,
- Don à l'Agence du don en nature,
- Don à la fondation Martine Aublet,
- Don à la Fondation de France – Fondation DFCCG,
- Don à l'organisme Sport dans la Ville,
- Cotisation à la société d'encouragement pour l'industrie nationale,
- Don à l'association Le Choix de l'Ecole,
- Don AFIC – Institut de l'Engagement,
- Don au Samu Social de Paris,
- Don à la Fondation AP-HP,
- Don au Fonds de DOTATION Eurazeo,
- Don à l'Ecole Nationale Supérieure de la Photographie d'Arles,
- Don – Gels Hydroalcooliques.

Parrainage :

- Listed Private Capital

*non visé à l'article 238 bis du CGI